

manqué. "A propos du numéraire ou de la réserve disponible, aucun banquier ayant conscience de sa responsabilité, niera l'importance de se tenir toujours dans une forte position; et je partage entièrement l'opinion exprimée dans un autre endroit, qu'il est bon, dans un pays comme le Canada, d'avoir une partie de la réserve placée de telle sorte qu'on puisse la réaliser sans jeter le désarroi dans les affaires du pays".

Pour être plus explicite, M. Clouston, de la banque de Montréal et M. Hague, de la banque des Marchands, estiment qu'il est prudent de tenir une partie de la réserve en actions et obligations cotées à Londres et à New-York. Voilà la théorie.

En pratique, la banque de Montréal, énumère dans son actif :

Obligations du gouvernement fédéral.....	\$ 540,000
Effets publics canadiens, anglais et autres.....	1,324,120
Actions et obligations de chemins de fer.....	2,263,076

Soit en tout..... \$4,127,196

placés en valeurs dont la totalité, si nous en croyons les explications de Sir Donald A. Smith, est cotée soit à Londres, soit à New-York et peut-être, en cas de besoin, vendue sur l'un ou l'autre marché, sans déranger notre marché canadien.

Voyons maintenant la pratique de la banque de M. Hague :

Obligations du gouvernement fédéral.....	\$1,078,132
Effets publics canadiens, anglais et autres.....	394,974
Actions et obligations de chemins de fer.....	133,237

Total..... \$1,506,343

A part les titres des emprunts fédéraux, M. Hague ne paraît pas avoir cherché beaucoup à mettre en pratique sa théorie sur la réserve. Les quelques centaines de mille dollars qu'il a placés en fonds d'états, de provinces ou de municipalités, et en titres de chemins de fer, semblent plutôt le résultat de rachats de valeurs laissées pour compte par des emprunteurs, que celui d'un système étudié de placements.

Allons plus loin dans cette direction et poussons jusqu'à son plein développement la théorie que prêche M. Hague et que pratique M. Clouston. Peut-on considérer comme réserve réalisable à volonté les fonds fédéraux, provinciaux et municipaux du Canada? Disons tout de suite que les fonds d'emprunts des petites villes ne sont guère cotés ni appréciés en dehors de notre propre marché; restent les fonds des emprunts de Montréal, Toronto et

Québec, qui,—en temps ordinaire,—peuvent se vendre facilement à Londres. Mais la réserve est faite précisément pour pouvoir s'en servir en temps de crise. N'est-il pas évident que si nos banques étaient forcées par une crise subite de mettre leurs titres des emprunts fédéraux, provinciaux et municipaux sur le marché de Londres, il en résulterait une telle dépréciation de ces valeurs qu'on ne pourrait les vendre qu'à une perte considérable. Cette dépréciation aurait une double cause, d'abord l'affluence des titres sur le marché et ensuite la crainte que la crise affectant les intérêts privés ne se propage jusqu'aux intérêts publics, et que la banqueroute privée n'entraînât la banqueroute des gouvernements.

Donc, pour constituer une réserve ayant réellement les qualités que désirent MM. Clouston et Hague, il faudrait la chercher dans des placements en fonds d'états étrangers, en titres de chemins de fer étrangers, en valeurs enfin dont la cote à Londres ou à New York, n'ait aucune relation avec la prospérité ou l'état de crise de notre pays.

C'est à cette catégorie de placements, par conséquent que s'appliquent les remarques de M. Clouston approuvées par M. Hague. Or tandis que la banque de Montréal en a pour \$2,263,073, la banque Molson pour \$740,383 et la banque Nationale pour \$297,609, la banque de M. Hague n'en a que pour \$133,237. Ce n'était vraiment pas la peine de s'en vanter.

Quoique ces placements ne soient guère à la portée de nos petites banques canadiennes, nous aimerions les voir, suivant en cela l'exemple de la banque d'Hochelaga, faire quelques souscriptions d'emprunts ou conserver comme placements quelques valeurs de bon aloi qui leur seraient restées à bon compte. Toutefois, nous préférons encore les voir s'abstenir que spéculer.

LA MONTREAL WATER AND POWER CO.

La question de la Montreal Water and Power Company approche de sa solution. Deux courants d'opinion se font remarquer, l'un désintéressé et l'autre..... qui ne l'est guère. Le premier demande que l'on fasse annuler le contrat avec la compagnie ou bien que l'on exproprie les tuyaux qu'elle a dans le quartier St-Denis. Le second voudrait l'ex-

propriation, mais de tout le système, y compris le réservoir de la Côte des Neiges (qui n'est pas étanche) les travaux de l'île Perry etc. Ce dernier prétend que l'on ne saurait exproprier que les tuyaux du quartier St-Denis, que ce ne sont pas là toutes les machines et appareils de la compagnie servant à approvisionner d'eau le quartier St-Denis, que le réservoir et la prise d'eau du Sault doivent être compris dans ces machines et appareils.

Nous avons été assez étonné de voir *La Presse*, soutenir cette dernière opinion. Comme question de droit, la ville n'est tenue d'exproprier que le matériel employé à la fourniture de l'eau au quartier St-Denis; c'est parfaitement clair, n'est-ce pas? Maintenant, comme question de fait, ni le réservoir de la Côte des Neiges, ni la prise d'eau du Sault au Recollet n'ont jamais rien eu à faire avec la fourniture de l'eau au quartier St-Denis. Sous quel prétexte pourrait-on alors forcer la ville de les acheter?

On dira sans doute: mais les travaux ont été entrepris dans le but de fournir l'eau au quartier St-Denis. C'est possible; mais comme ce but n'a pas été atteint et que le délai accordé pour l'atteindre est expiré depuis longtemps, ce serait un véritable vol des deniers civiques que d'acheter des travaux si mal conçus et si mal faits, que la compagnie elle-même, non seulement ne les utilise pas, mais ne croit pas qu'il vaille la peine de les achever.

Mais nous dira-t-on ensuite, si vous n'expropriez que pour le quartier St-Denis, il faudra que vous recommenciez pour chaque municipalité qui s'annexera par la suite. Et pourquoi pas? Dans l'état actuel des finances de la ville, ne vaut-il pas mieux ne s'engager que pour le nécessaire et laisser le contingent pour les budgets futurs? Nous sommes déjà en déficit, pourquoi irions-nous contracter des engagements dont la nécessité ne se fera sentir peut-être que dans cinq ou dix ans?

Il y aurait une autre réponse à faire, et si nous la risquons, nous voulons auparavant en demander pardon aux amis de la compagnie "puissante et bien administrée". La compagnie n'a pas d'argent ni de crédit; elle est complètement incapable de terminer ses travaux; elle est même incapable de faire face à ses dépenses courantes; puisqu'elle ne paie pas l'eau qu'elle reçoit de la ville. Qu'on retarde encore de deux ans l'annexion d'une municipalité adjacente et la Montreal Water and Power Company,